

LA
SEMAINE RELIGIEUSE
 DE
QUÉBEC

Publié avec l'approbation de

Son Eminence le Cardinal TACHÉREAU, Archevêque de Québec

Prop.-Rédacteur :

M. l'abbé D. GOSSELIN
 Curé du Cap-Santé,
 Co., de Percé.

Prop.-Rédacteur :

M. l'abbé D. GOSSELIN
 Curé du Cap-Santé,
 Co., de Percé.



CONDITIONS DE L'ABONNEMENT :

Une piastre par an, payable d'avance ; le numéro 2 Cts. Toute personne qui recrute cinq abonnements a droit à un abonnement gratis. On ne s'abonne pas pour moins d'un an.

QUÉBEC :

DES ATELIERS TYPOGRAPHIQUES DE A. COTÉ ET C^{ie}

1891

SOMMAIRE :

Les dépositaires de l'autorité, 73.—Les Chevaliers du Travail, 73.—Catholicisme de l'Encyclique à l'usage du peuple, 77.—Changements ecclésiastiques dans le diocèse de Sherbrooke, 80.—Théologie à l'usage des gens du monde, 80.—Prudence d'un payson, 81.—Méthode de plain-chant ancienne et toujours nouvelle, 82.—Histoire d'un enfant de Paris, 82.—Petite chronique : Quarante-Heures ; Martyre de deux religieuses françaises en Chine ; Le 38e congrès des allemands catholiques ; Profession religieuse d'une dame Herrera, de Vénézuëla, et de ses trois filles ; Départ de M. l'abbé E. Angers pour l'Europe ; Le nouveau supérieur général des Dominicains ; Lettre de Léon XIII au sujet du duel ; Bénédiction de la pierre angulaire de la nouvelle église de Saint-Ambroise par S. E. le cardinal Taschereau, 84.

FÊTES DE LA SEMAINE.

Dimanche, 18	octobre	—XXII P. S. Luc.
Lundi, 19	"	—S. Pierre d'Alcantari.
Mardi, 20	"	—S. Jean de Canti.
Mercredi, 21	"	—Ste Ursuld et ses SS. Confesseurs.
Jeudi, 22	"	—S. Sacrament.
Vendredi, 23	"	—Le T. S. Réde=pteur.
Samedi, 24	"	—S. Raphaël,

Restaurateur de Robson.



Marque de Commerce.

Cette préparation est hautement recommandée par des personnes compétentes, Plusieurs Médecins et autres.

En vente partout — 50 centins la bouteille.

L. ROBITAILLE, Propriétaire,
Joliette, P. Q., Canada.

OFFICES DES ÉGLISES DE QUÉBEC.

BASILIQUE N.-D. DE QUÉBEC

Messes basses le dimanche à 6 h., 7 h., 8 h.—Grand'messe à 10 h. ; Vêpres à 7 h.

EGLISE DE LA BASSE-VILLE.

Messes basses le dimanche à 6. 20 h., 7 h.—Salut, 7 h.

EGLISE SAINT-ROCH.

Messes Basses le dimanche à 6, 7, 8, 9.—Grand'messe à 10 h.—Catholicisme à 1 h., Vêpres à 2 h.

CONGRÉGATION DE ST-ROCH.

Messe basse pour Congréganistes à 6½ h.—Grand'messe à 10 h. ; Vêpres à 2 h. ; Sermon et Salut à 7 h.

CONGRÉGATION DE LA HAUTE-VILLE

Messes basses à 5½, 6 et 7 h.—Sermon et Salut à 5 h.

EGLISE S. JEAN-BAPTISTE.

Messes basses à 5½, 7 et 8 h.—Grand'messe à 9½ h. ; Catholicisme à 1 h.—Vêpres à 2 h.—Archiconfrérie à 7 h.

EGLISE SAINT-SAUVEUR.

Messes basses le dimanche à 6½, 7½ et 8½.—Grand'messe à 9½.—Vêpres à 2 h. et Archiconfrérie à 7 h.

CHAPELLE N.-D. DE LOURDES.

Messes basses le dimanche à 6 et 7 h.

LA
SEMAINE RELIGIEUSE
DE QUEBEC

Les dépositaires de l'autorité

Les Pharisiens ayant fait demander au Sauveur s'il était permis de payer le tribut à César, il prononça cet oracle qui ne sera jamais oublié que pour le malheur des nations et des peuples : "Rendez à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu."

Non seulement les droits de la souveraine puissance viennent de Dieu, mais le choix de ceux qui sont revêtus de ces droits est l'effet de sa Providence : soit qu'ils doivent leur élévation à la naissance, soit qu'ils arrivent par l'élection. Par conséquent, on doit aux dépositaires de l'autorité, à ceux qui sont nos maîtres dans l'ordre temporel : respect à leur dignité, *soumission à leur autorité.*

Le même enseignement se trouve dans tous les livres de l'Ancien Testament, où il est recommandé de porter le respect pour les puissances temporelles jusque dans ses pensées.

Saint Pierre défend de distinguer entre les différents dépositaires du pouvoir : tous le tiennent de Dieu, nous devons donc obéir à tous.

Soutenons par nos paroles, par nos écrits et par toutes nos démarches, le grand principe de la subordination, si ébranlé de nos jours. Les censures téméraires de l'autorité ont été plus d'une fois le prélude de criminelles déclamations sous lesquelles elle a succombé.

Les Chevaliers du Travail

Les Chevaliers du travail ont tenu dernièrement une grande assemblée dans la Métropole du Canada. L'assistance était nombreuse, et comptait plusieurs gros bonnets de l'association, entre autres, M. Powderly, son Grand Vainqueur, et un M. W. Wright, de Niagara. Tous deux ont adressé la parole et ont été applaudis à

outrance. Sans doute, ces applaudissements ont eu quelque fois leur raison d'être, mais non pas chaque fois, comme nous allons le voir.

M. Powderly a parlé le premier, et a dit, entre autres choses :

“ J'ai visité le Mont-Royal et, de ses hauteurs j'ai admiré le panorama qui s'étend au loin. J'ai vu monter la fumée qui s'échappait des longues cheminées. Je n'ai pas vu à travers les murs. Mais je sais que là se trouvaient ceux qui font la grandeur et la richesse de Montréal. J'ai vu les splendides résidences de votre ville ; mais je sais que ce n'est pas là qu'habitent les travailleurs, ceux qui enrichissent les autres. Vous avez entendu parler de gens qui sont bons pour les pauvres, mais vous devez être pour l'abolition d'un système qui fait d'un homme l'esclave d'un autre.”

En d'autres termes : le capitaliste, voilà l'ennemi !

Cet énoncé de principes, accueilli par des applaudissements prolongés, ne ressemble guère à l'enseignement de l'Encyclique sur le même point, et qui se lit comme suit : “ Les deux classes ont un impérieux besoin l'une de l'autre : il ne peut y avoir de capital sans travail, ni de travail sans capital.”

Cette comparaison, le ton l'indique, est indirectement une déclaration de guerre, souverainement condamnable, parce qu'elle tend de sa nature à amener ou à perpétuer le conflit entre les riches et les pauvres.

Citons un autre passage :

“ M. le Maire a dit que nous avons toujours été victorieux. Le fait est que nous n'avons pas toujours été victorieux, et que, souvent, après une grève, nous avons dû retourner à l'ouvrage sans avoir obtenu ce que nous demandions. Mais ce n'était pas notre faute, ce n'était pas manque de fidélité à nos principes, mais parce que nous ne pouvions plus tenir devant la faim qui assiégeait la famille.”

D'abord, un aveu bon à noter, c'est que les grèves tournent invariablement au détriment des ouvriers. En second lieu, ce passage est évidemment une déclaration favorable au fameux principe des grèves ; par conséquent l'approbation de mouvements, qui sont une “ plaie dangereuse,” dit l'Encyclique, “ qui nuisent aux intérêts généraux de la société, dégèrent facilement en violences et en tumultes et compromettent ainsi la tranquillité publique.”

Voilà pour M. Powderly, qui n'a parlé qu'une dizaine de minutes, paraît-il, et à qui on a souhaité la bienvenue dans les termes

suivants : "Saluons M. Powderly, l'un des plus grands hommes de notre siècle." Si c'est vrai, il est incontestable que les plus grands hommes de notre siècle ne sont pas très grands.

Passons maintenant à la harangue de M. W. Wright. Elle a été plus longue que celle de M. Powderly, mais ne vaut pas mieux :

"Comme c'est dans l'eau, dit-il, et non pas dans les bibliothèques, qu'on apprend à nager ; ainsi, le problème social sera résolu par les ouvriers. Ce sont ceux qui souffrent du présent système qui pourraient indiquer le remède, et non pas ceux qui se livrent à l'étude sans travailler."

A ce compte là, Léon XIII lui-même serait incompétent.

Telles sont les grossières aberrations dans lesquelles on tombe, quand on se met seulement au point de vue rationaliste dans une question de cette nature.

Sur ce point encore l'Encyclique dit tout le contraire de notre déclamateur : "La question qui s'agite est d'une nature telle qu'à moins de faire appel à la religion et à l'Eglise, il est impossible de jamais lui trouver une solution efficace." Il n'est donc pas nécessaire, et il ne suffit pas d'avoir souffert en tant qu'ouvrier, pour être capable d'indiquer le remède à la situation malheureuse des ouvriers.

"Depuis quelques années, continue M. Wright, les machines remplaçant la main d'œuvre, ont augmenté le revenu des patrons de six par cent. Il aurait donc fallu élever le salaire des ouvriers ou raccourcir leur journée de travail dans la même proportion."

Dans ce cas, on devrait déployer toutes les ressources possibles et impossibles pour arriver à perfectionner les machines au point de remplacer complètement la main d'œuvre. Alors les ouvriers auraient le droit d'exiger des salaires infiniment élevés ou des journées infiniment petites.

Au lieu de tenir un langage qui ne peut qu'empêcher l'ouvrier d'être jamais content, il aurait été plus sage de donner la doctrine de l'Encyclique, qui dit : "La justice naturelle exige que le salaire soit suffisant pour faire subsister l'ouvrier sobre et honnête, et qu'on ne lui impose pas de conditions que la nécessité ou la crainte d'un mal plus grand le forcent d'accepter."

"Je ne suis pas contre les monopoles," ajoute M. Wright.

On voit par cette affirmation de principes, qu'il a eu raison de dire en commençant qu'on n'apprend pas à nager dans les bibliothèques.

"Sous le contrôle de l'Etat, les chemins de fer sont plus profitables au public." C'est encore M. Wright qui dit cela.

La preuve que cette assertion n'est pas toujours conforme aux faits, c'est que l'Intercolonial, qui est sous le contrôle de l'Etat, n'a jamais donné que des déficits. D'ailleurs, la théorie de l'Etat industriel, entrepreneur, instituteur, etc., chère aux Chevaliers du travail, nous le savons, ne nous l'est pas autant, parce qu'elle est maçonnique.

Une dernière citation :

“ M Wright s'élève contre le travail des femmes et des enfants trop jeunes dans les fabriques. Il dit : Notre organisation est la première de toutes les sociétés qui aient jamais existé—et je n'en excepte pas le Christianisme, *the Christian Church*,—qui aient demandé justice pour la femme, exigeant, si on veut lui faire exécuter l'ouvrage d'un homme, qu'elle reçoive le salaire de l'homme.”

Donc, la Société des Chevaliers du travail est supérieure à toutes les sociétés qui existent ou qui ont jamais existé, supérieure même à cette société fondée par N. S. Jésus Christ, et qu'on appelle l'Eglise. Avant l'existence de cette fameuse association, personne n'avait demandé justice pour la femme, n'avait plaidé pour sa réhabilitation, pas même l'Eglise. Ce qui fait l'éloge des auditeurs, c'est que M. Wright a pu débiter cette dernière sottise sans se faire siffler.

Les principes, émis en cette circonstance par les chefs des Chevaliers du travail, ne sont pas de nature à modifier les idées que nous entretenons sur cette association, même depuis que la condamnation portée contre elle a été *suspendue*. Maintenant que Rome a parlé, signalé les principales causes du conflit qui s'est élevé entre les patrons et les ouvriers, et indiqué les remèdes à tant de maux, les catholiques au moins doivent écouter cette grande voix, et faire le désert autour de ceux qui n'ont ni mandat ni compétence pour les enseigner.

Les faits que nous venons de mentionner, doivent aussi faire comprendre combien il importe et combien il est urgent de vulgariser la connaissance de l'Encyclique au sein des masses, par tous les moyens possibles. (1)

(1) M. Powderly est aussi venu pérorer à Québec, mais les journaux que nous lisons n'ont pas donné d'analyse de sa harangue.

Catéchisme de l'Encyclique à l'usage du peuple (1)

(Suite)

INSTITUTIONS NÉES DE L'ESPRIT CHRÉTIEN

59° L'Eglise se contente-t-elle d'indiquer la voie qui mène au salut ?

R. Non, elle y conduit et applique de sa propre main le remède au mal, en instruisant et en élevant les hommes d'après les principes et sa doctrine qu'elle propage par le ministère des évêques et du clergé, et en s'efforçant de pénétrer dans les âmes et d'obtenir des volontés qu'elles se laissent conduire par la règle des préceptes divins.

60° De qui a-t-elle reçu les instruments dont elle dispose pour toucher les âmes ?

R. De Jésus-Christ.

61° Quelle est l'efficacité de ces instruments ?

R. Ces instruments portent en eux l'efficacité d'une vertu divine, et sont les seuls aptes à pénétrer jusque dans les profondeurs du cœur humain, les seuls capables d'amener l'homme à obéir au devoir, à maîtriser ses passions, à aimer Dieu et son prochain comme il le doit, et à briser tous les obstacles qui entravent sa marche dans la voie de la vertu.

62° Peut-on citer des faits hors de toute controverse, qui démontrent ce que nous venons de dire ?

R. Certainement. Il suffit pour cela de passer légèrement en revue par la pensée, les exemples de l'antiquité. Ainsi, on ne peut nier que la société civile a été foncièrement renouvelée par les institutions chrétiennes ; que le genre humain a été rappelé de la mort à la vie, et porté à un degré de perfection tel, qu'on n'en vit et qu'on n'en verra jamais de semblable.

63° Quel a été l'auteur de cette rénovation ?

R. Jésus-Christ, dont la vie envahit les sociétés et les imprégna tout entières de sa foi, de ses maximes et de ses lois, lorsque l'Évangile eût rayonné dans le monde.

64° Si la société humaine doit être guérie, comment le sera-t-elle ?

R. Elle ne le sera que par le retour à la vie et aux institutions du

(1) A la demande de plusieurs confrères qui désirent distribuer le *Catéchisme de l'Encyclique à l'usage du peuple*, en cours de publication dans la *Semaine Religieuse*, nous avons décidé de le publier en brochure. Toute commande que nous recevrons, sera acquittée, franco, au prix de trois centimes l'exemplaire ou de deux piastres le cent. S'adresser au Directeur de la *Semaine Religieuse*.

Christianisme. Toute société en décadence doit être ramenée à ses origines, autrement, pas de régénération possible.

65° Ce principe s'applique-t-il également à cette classe de citoyens qui vivent de leur travail et qui forment la très grande majorité ?

R. Sans aucun doute.

66° L'Eglise se laisse-t-elle absorber par le soin des âmes, au point de négliger ce qui se rapporte à la vie terrestre et mortelle ?

R. L'Eglise ne néglige rien de ce qui se rapporte à la vie terrestre et mortelle, et pour ne parler en particulier que de la classe des travailleurs, elle fait tous les efforts pour leur procurer un sort meilleur.

67° Le simple fait de travailler, comme elle fait, à ramener les hommes à la vertu, n'est-t-il pas un appoint considérable apporté à cette œuvre ?

R. L'influence bienfaisante que les mœurs chrétiennes exercent naturellement sur la prospérité temporelle, ne permet pas d'en douter.

68° Quelle influence les mœurs chrétiennes exercent-elles sur la prospérité temporelle ?

R. Elles compriment le désir excessif des richesses et la soif des voluptés ; elles se contentent d'une vie et d'une nourriture frugale et suppléent par l'économie à la modicité du revenu.

69° L'Eglise, de plus, ne pourvoit-elle pas directement au bonheur des classes déshéritées par la fondation et le soutien d'institutions propres à soulager leur misère ?

R. Elle a tellement excellé en ce genre de bienfaits, que ses propres ennemis ont fait son éloge.

DU PATRIMOINE DE LA CHARITÉ DANS L'ÉGLISE

70° Quelle était la charité mutuelle des premiers chrétiens ?

R. Leur charité mutuelle était telle, qu'il n'était point rare de voir les riches se dépouiller de leur patrimoine en faveur des pauvres ; les diacres étaient chargés de la distribution quotidienne des aumônes ; saint Paul lui-même n'hésitait pas à entreprendre de pénibles voyages pour porter des secours aux chrétiens indigents, et des secours du même genre étaient spontanément offerts par les fidèles dans chacune des assemblées.

71° Comment Tertullien appelle-t-il ces derniers secours ?

R. Il les appelle " les dépôts de la piété ", parce qu'on les employait " à entretenir et inhumer les personnes indigentes, les or-

phelins pauvres des deux sexes, les domestiques âgés, les victimes du naufrage". Ces dépôts ont peu à peu formé ce patrimoine, que l'Eglise a toujours gardé avec un soin religieux comme le bien propre de la famille des pauvres, et qu'elle a fait servir à fonder des sociétés religieuses et une foule d'autres institutions utiles.

72° Que faut-il penser de la bienfaisance établie par les lois civiles, pour remplacer la charité chrétienne ?

R. La charité qui se voue tout entière et sans arrière-pensée à l'utilité du prochain, ne peut être suppléée par aucune industrie humaine. L'Eglise seule possède cette vertu, parce qu'on ne puise que dans le Cœur Sacré de Jésus Christ.

73° Pour obtenir le résultat voulu, ne faut-il pas, toutefois, recourir de plus aux moyens humains ?

R. Tous ceux que la chose regarde doivent viser au même but et travailler de concert, chacun dans sa sphère.

LE RÔLE DE L'ÉTAT DANS LES QUESTIONS QUI TOUCHENT AU CAPITAL ET AU TRAVAIL

74° Qu'entendons-nous ici par l'État ?

R. Nous entendons tout gouvernement qui répond aux préceptes de la raison naturelle et des enseignements divins, et non point tel gouvernement établi chez tel peuple en particulier.

75° Que demande-t-on d'abord aux gouvernants ?

R. On leur demande de faire en sorte que la prospérité, tant publique que privée, découle spontanément et sans effort de l'organisation et du gouvernement de la société.

Les gouvernements doivent s'appliquer d'abord à faire observer les lois morales.

76° Qu'est-ce qui rend une nation prospère ?

R. C'est : 1° la probité des mœurs ; 2° la probité des familles fondées sur des bases d'ordre et de moralité ; 3° la pratique de la religion ; 4° le respect de la justice ; 5° une imposition modérée ; 6° Une répartition équitable des charges publiques ; 7° le progrès de l'industrie et du commerce ; 8° une agriculture florissante, et d'autres éléments, s'il en est, du même genre.

77° Si, par tous les moyens, l'État peut se rendre utile aux autres classes, peut-il, de la même manière, améliorer le sort de la classe ouvrière, sans avoir à redouter le reproche d'ingérence ?

R. Non seulement il le peut, mais, en vertu même de son office, l'État doit servir l'intérêt commun.

(A suivre.)

Changements Ecclésiastiques dans le diocèse de Sherbrooke

M. l'abbé H. O. Chalifoux est nommé à la cure de S. Michel de Sherbrooke (cathédrale) ; M. J. A. Lefebvre, à la cure de S. Jean-Baptiste de Sherbrooke Est ; M. L. A. Lévêque, à la cure de S. Camille de Wolfe ; M. A. N. Gariépy, à la cure de S. Pierre de la Patrie ; M. Verret, du diocèse de Québec, au vicariat de la cathédrale, et M. N. H. Gaulin, à celui de Stanstead.

Théologie à l'usage des gens du monde

Pourquoi l'Eglise ne permet-elle pas la lecture de la Bible à tous ses enfants indistinctement ?

1^o C'est parce qu'elle sait, conformément à ce qu'enseigne saint Pierre, qu'il y a dans la sainte Ecriture des passages que des hommes ignorants et d'une foi chancelante pourraient mal comprendre, au préjudice de leur propre salut. C'est aussi le sentiment des Pères, dont plusieurs ont remarqué qu'il y a dans les Ecritures beaucoup de choses qui, loin d'édifier certains lecteurs, les scandaliseraient. Il faut avoir fait une étude particulière du langage familier aux écrivains sacrés, pour ne point prendre continuellement le change.

2^o Une fois la lecture de la Bible permise indistinctement à tout le monde, une foule de personnes la liraient sans foi, sans humilité, sans pureté d'intention, dispositions cependant rigoureusement nécessaires, comme l'expérience de tous les jours le prouve jusqu'à l'évidence, et alors elle deviendrait infailliblement un sujet de scandale et de chute.

Comment concilier cette conduite de l'Eglise avec celle des saints Pères, qui exhortent toutes sortes de personnes à lire les saintes Ecritures ?

Si les chrétiens d'aujourd'hui étaient aussi instruits, aussi dociles et aussi soumis que ceux auxquels s'adressaient les saints Pères, l'Eglise leur tiendrait le même langage.

Le troisième Commandement de Dieu défend tout ce qui peut empêcher de sanctifier le jour consacré au Seigneur ; les œuvres qu'on appelle *serviles*, parce qu'elles s'exercent plus par le corps que par l'esprit, comme labourer la terre, coudre, etc.

Il nous ordonne, en général, de faire des bonnes œuvres afin de sanctifier le jour du Seigneur ; mais l'Eglise en prescrit une en

particulier, sous peine de péché mortel : c'est l'assistance à la Messe.

Les conditions pour bien entendre la messe peuvent se réduire à quatre : le respect, l'attention, la dévotion et l'intégrité.

Le respect consiste à se tenir dans une posture modeste ; à paraître avec des habillements décents ; à éviter les regards, les conversations et tout ce qui peut scandaliser.

L'attention consiste à s'occuper de ce qui se passe à l'autel. Pour cela, si c'est possible, choisir une place qui favorise le recueillement, se servir d'un livre de prières et suivre le prêtre.

La dévotion consiste à s'immoler avec Notre-Seigneur, en désirent sincèrement imiter ses exemples et vivre suivant l'Évangile.

L'intégrité consiste à entendre la messe tout entière, et à ne pas s'arrêter à l'Épître, à l'Évangile, au *Credo* et même à l'Offertoire, comme cela arrive malheureusement trop souvent.

Prudence d'un paysan

Un paysan avait plusieurs fils et plusieurs filles, sans compter les gendres. Ses enfants lui firent observer qu'à son âge il ferait sagement de cesser de travailler et de vivre chez l'un d'eux, après avoir partagé son bien entre tous. — Mes chers enfants, leur dit le bonhomme, je vous demande un mois pour réfléchir à la proposition que vous venez de me faire. ”

Ce délai expiré, le vieillard les réunit autour du foyer où ils avaient reçu la becquée maternelle, et leur tint à peu près ce langage : — “ Mes chers enfants, depuis que je vous ai vus, j'ai fait une expérience et une découverte. J'ai surpris dans le verger une nichée de moineaux, j'ai mis les petits dans une cage et accroché la cage à ma fenêtre. Le père et la mère, désolés, poussaient des cris plaintifs ; ils se rapprochaient insensiblement de la prison des captifs, qui ouvraient leurs petits becs jaunes et criaient la faim. Plusieurs fois par jour le père et la mère venaient régulièrement leur donner la becquée à travers les barreaux de la cage. Au bout de quelques temps, les ailes ayant poussé à la nichée, je tendis un trébuchet où se prirent le père et la mère et les enfermai à leur tour dans la cage, après avoir rendu la liberté à leurs petits. Après ce qui s'était passé sous mes yeux, je jugeai inutile de remplir les mangeoires de graines et d'eau fraîche ; j'avais compté sans l'ingratitude de la volée de passereaux. Les deux moineaux prisonniers eurent beau crier famine, jamais leurs petits ne vinrent leur donner à manger... Mes enfants, je garde mon bien. ”

Méthode de plain-chant ancienne et toujours nouvelle

1° Il n'y a pas de repos nettement accentué dans un morceau de chant, il n'y a ni virgules, ni points ; tant pis pour les mauvaises poitrines. Certains chantres cependant font un petit repos après chaque mot et même coupent les mots en deux, mais jamais de vraies pauses.

2° Toutes les syllabes sont égales, il n'y a ni longues, ni brèves.

3° Chaque note doit être gardée le plus longtemps possible.

4° La dernière note d'un morceau quelconque doit être interminable.

5° Il faut prendre garde de *couler* les notes assez rapidement, quoique sans précipitation, c'est d'un mauvais goût qui n'a pas de nom ; le chantre modèle au contraire les *pique* comme s'il jouait du clavier ; s'il peut même arriver à faire une sorte de hoquet sur chaque note, il aura atteint la perfection.

6° Il est de rigueur de donner toute sa voix, de cette manière la voix la plus juste devient fausse. Plus on crie, plus c'est beau.

C'est très simple, comme on le voit en somme. Il suffit, pour faire un bon chantre, d'après cette méthode, d'avoir des poumons solides et une poitrine d'acier. Nul besoin de prendre des leçons.

Histoire d'un enfant de Paris

(Suite et fin.)

— Quand je pense, disait-il un jour où il avait eu la visite de son cher Frère directeur, de son confesseur, de plusieurs de ses amis du patronage, quand je pense que j'ai quitté tout cela, et vous, et ma mère, pour ces égoïstes qui m'ont entraîné et qui m'abandonnent aujourd'hui ! Ceux que j'avais lâchés sont tous revenus me soigner et me consoler, et ceux que j'avais suivis dans le chemin du vice m'ont lâché à mon tour, et me laissent souffrir sans me donner un signe d'intérêt ou de souvenir !

Et ses yeux se remplissaient de larmes, il nous baisait les mains et il couvrait sa mère de caresses, comme pour réparer ses froideurs et ses abandons passés.

En le voyant pleurer de souffrance ou de repentir, la pauvre mère se détournait pour ne pas lui laisser voir qu'elle pleurait elle-même. Un jour que, suffoquant, elle était sortie de sa chambre, il nous dit avec un accent impossible à oublier : — « Maman pleure de me voir pleurer ; elle a tort. — Pourquoi ? Quand je

rontrais à deux heures du matin et que je la voyais tout en larmes, je ne pleurais pas, moi ! ” Et, la rappelant, il l'accablait de marques de tendresse. Pendant les deux derniers mois de sa maladie, il l'a embrassée et aimée pour de longues années.

La nuit, pour la laisser dormir, il s'imposait les plus durs sacrifices, se privait de boire malgré sa soif ardente, et quand il était forcé de l'appeler, il ne pouvait s'en consoler.

Il se préoccupait beaucoup aussi de son père, qui comme tant d'autres, avait abandonné la pratique des sacrements presque au lendemain de sa première communion. Il le suppliait de se convertir, offrant ses souffrances à cette intention, et le jour où le père, touché de ses prières, consentit à aller se confesser, il nous dit avec un visage radieux : “ Maintenant, je remercie Dieu de ma maladie. ”

C'était le jour même où, pour pouvoir communier en viatique, il avait accepté avec empressement de recevoir, avant le temps, le sacrement de l'Extrême-Onction.

Trois semaines s'écoulèrent encore avant le terme de ses souffrances. Un soir enfin, son père lui dit en rentrant : “ Je viens de recevoir l'absolution, et je communierai demain matin. ” Le visage de Georges s'illumina, il ouvrit ses bras, les passa au cou de son père et de sa mère, et, rapprochant leurs visages, il les réunit dans un embrassement plein de larmes.

Ce devait être sa dernière nuit. Le lendemain matin, quand le père rentra et dit à son fils : “ C'est fait, j'ai reçu Notre-Seigneur, ” les yeux presque éteints du mourant se ranimèrent ; il tressaillit de joie, rassembla ses forces pour embrasser son cher converti, puis il entra en agonie, comme s'il n'eût attendu que ce moment pour mourir. Le Frère directeur était là avec deux ou trois jeunes gens du Patronage. Georges murmura d'une voix éteinte : “ Je m'en vais ; il faut prier pour moi énormément ; ” et, inclinant la tête, il rendit son âme à Dieu.

Jeunes gens, qui lisez ce simple récit, méditez les leçons qu'il renferme. Restez chrétiens, fidèles à vos patronages, évitez les cafés, les plaisirs publics, les camarades mauvais ou frivoles, et souvenez-vous qu'il s'agit non-seulement de vos âmes, mais de vos corps, peut-être de votre vie.

Pensez, pensez souvent au pauvre Georges, et priez beaucoup pour lui, comme il l'a demandé en mourant.

 PETITE CHRONIQUE

Les Quarante-Heures auront lieu à S. Patrice de Québec, le 18; à S. Hélène, le 19; à S. Catherine, le 21; à S. Lazare, le 22; à Port-neuf, le 23.

Deux religieuses franciscaines, de la mission du Chen-Si, en Chine, viennent d'être martyrisées. L'une avait pour nom de religion, Mère Marie de l'Incarnation, et était âgée de 27 ans; l'autre s'appelait Sœur Marie de la Purification, et n'avait que 21 ans.

Le 38^e congrès des allemands catholiques, qui a compté plus de six cents membres, a résolu de faire des efforts pour amener la convocation d'un congrès catholique international chargé de s'occuper du rétablissement des Etats de l'Eglise.

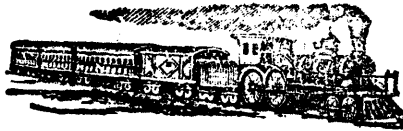
Le 30 août dernier, une dame des plus nobles familles de l'Amérique du Sud, Madame de Herrera, dont le fils est actuellement fiancé à la fille du président de la république de Vénézuëla, est entrée avec ses trois filles chez les Dominicaines d'Europaguy, diocèse d'Evreux.

M. L'abbé Emilien Angers a obtenu la permission d'aller passer l'hiver en Europe, pour refaire sa santé.

Le chapitre général des RR. PP. Dominicains, réuni à Lyon, a procédé, le 18 de septembre, à l'élection d'un nouveau Supérieur général. Le R. F. André Fruhwirth, provincial d'Autriche, a été élu. Le nouveau général est âgé de 46 ans; il a fait profession en 1864, à l'âge de 19 ans. Il jouit en Autriche d'une très haute réputation comme théologien et comme prédicateur.

Le Souverain Pontife vient d'adresser aux archevêques et évêques d'Allemagne et d'Autriche-Hongrie une lettre contre la perverse habitude du duel. Elle commence par ces mots: *De prava duellorum consuetudine*. Dans ce document, le Pape montre que le duel est contraire aussi bien à la loi naturelle qu'à la loi divine.

Dimanche dernier, S. E. le cardinal Taschereau a béni la pierre angulaire de la nouvelle église Saint-Ambroise, qui aura 192 pieds de longueur, 76 de largeur avec un transept de 96 pieds. Le coût sera d'environ 60,000 piastres. L'ancienne église que l'on vient de démolir, commencée en 1798 et livrée au culte en 1801, n'avait que 106 pieds de longueur, 48 de largeur et 20 de hauteur.



CHEMIN DE FER

QUEBEC, MONTMORENCY ET CHARLEVOIX

DE QUEBEC A STE-ANNE DE BEAUPRE

ARRANGEMENTS D'ÉTÉ

Commencent *DIMANCHE* le 31 mai 1891, les trains circuleront comme suit.

LA SEMAINE

Laisent Québec pour Ste. Anne, à 7.25 a. m., 10.00 a. m., 5.15 p. m., et 6.30 p. m.
Laisent " " " Montmorency, à 2.00 p. m.
Arrivent à Québec de Ste. Anne, à 6.35 a. m., 8.25 a. m., 1.05 p. m., et 5.40 p. m.
" " " " Montmorency, à 4.25 p. m.

LE DIMANCHE

Laisent Québec pour Ste. Anne, à 6.00 a. m. 7.10 a. m. 8.20 a. m. 2.00 p. m. et 6.30 p. m.
Arrivent à Québec de Ste. Anne, à 6.35 a. m., 7.55 a. m., 1.05 p. m. et 5.40 p. m.
Les trains qui laissent Québec le dimanche matin à 6.00 et 8.20 heures n'arrêtent pas aux Stations intermédiaires et sont les plus avantageux pour les pèlerins.

Pour autres informations s'adresser au Surintendant

G. S. CRESSMAN, Gérant.

W. R. RUSSELL, Surintendant.

GERVAIS & HUDON

IMPORTATEURS D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE

DE FRANCE, D'ALLEMAGNE, DES ETATS-UNIS ET DE FABRIQUE
CANADIENNE.

PIANOS :

Reintzman & Cie.,
Wm. Bell & Cie.,
Dominion & Cie.,
Decker Bros. N.-Y.,
Schiedmayer, etc

HARMONIUMS :

Wm. Bell & cie.,
Dominion & Cie.,
Gornwall & Cie.,
Burdet & Cie.,
Scheidmayer, etc.

MACHINES A COUDRE

NEW WILLIAMS. LE DAVIS (A ENTRAINEMENT VERTICAL.)

COFFRES DE SURETÉ (Safes) VITRINES POUR COMPTOIR.

219, Rue ST-JOSEPH, ST-ROCH, QUEBEC.
Téléphone, 278.

LE CATÉCHISME

des provinces ecclésiastiques de Québec, Montréal et Ottawa, se vend à l'Archevêché de Québec, au prix de \$50.00 le mille. Pour toute commande de moins d'un mille, il faut s'adresser, non à l'Archevêché, mais aux libraires.

" Cette édition, dit S. E. le Cardinal Taschereau, (2e page du catéchisme), est la seule dont il est permis de faire usage dans les provinces ecclésiastiques de Québec, Montréal et Ottawa. "

Téléphone 563 | **PIANOS** | Téléphone 563

Nous venons de recevoir directement des différentes MANUFACTURES DE REPUTATION DES ETATS-UNIS et du CANADA ci-dessous mentionnées, un grand assortiment de **PIANOS** carrés et droits, de petits et grands formats, fabriqués avec toutes les améliorations modernes et avec les meilleures qualités de matériaux, y compris les bois les plus riches, tels que le Magnolia, l'Acajou, le Noyer Français ondulé, le bois de Rose, etc., etc.

HALLET, DAVIS & Co..... De Boston | O. NEWCOMB & Co De Toronto
SCHUBERT PIANOS Co..... De New-York | MENDELSSOHN PIANOS Co. “

EVANS BROTHERS Co. De Ingersoll.

HARMONIUMS-ORGUES ET HARMONIUM DE SALON

De THOMAS & Co. DOHERTY & Co. à un et deux claviers et pédaliers.

Accords de Pianos et Orgues etc.—M. Alfred Hutchison, accordeur pendant nombre d'années de la ci-devant maison BERNARD & ALLAIRE, est attaché à notre établissement où l'on est prié de s'adresser pour ses services.

MUSIQUE NOUVELLE sacrée et profane, vocale et instrumentale, reçue chaque semaine d'Europe et des Etats-Unis.

BERNARD, FILS & Cie, | EDITEURS DE MUSIQUE

— COIN DES RUES —

· ST-JEAN ET STE-URSULE, HAUTE-VILLE.

(En face de M. McWilliam, confiseur)

J. GOSSELIN

AVOCAT

4, RUE S.-PIERRE. QUÉBEC

≡ VIGNOBLES CANADIENS ≡

COMTE D'ESSEX, SANDWICH, ONT.

ERNEST GIRARDOT ET CIE., PROPRIÉTAIRES

Vin de Messe approuvé par S. E. le Cardinal Taschereau et tous les Evêques de la Puissance. Vin de Table ou Claret de première qualité.
Pour prix, etc., s'adresser à Ernest GIRARDOT et Cie, Sandwich, Ontario, ou à M. J.-A. LANGLAIS, Québec.

J.-B. LASNIER ET FILS

MANUFACTURIERS DE CIERGES, NOTRE-DAME DE LÉVEE

SPECIALITES: CIERGES pour services, pour Quarante Heures, et pour culte en général; Bougies, veilleuses, confection de FLEURS et de CROIX EN CIRE, réparation des CHEMINS DE CROIX EN CIRE, VIN DE MESSE et de TABLE de première qualité et recommandé par les analystes.

PRIX REDUITS—Conditions de paiement et vente à commission ou par dépôt fait, à la volonté des acheteurs.

N. B.—La maison LASNIER ET FILS mérite par son honorabilité et confiance du public.